

# PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Supples, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIE	et les autres départements
	A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

6 Décembre. — Clôture de la session extraordinaire du parlement, dans les deux chambres.

— Au Palais-Bourbon, deux séances successives ont été tenues. La séance du matin est consacrée au vote de deux douzièmes provisoires. La séance de l'après-midi est prise tout entière par l'interpellation sur l'affaire Humbert, elle est marquée par de nombreux incidents, par un pugilat et par l'expulsion *manu militari* de MM. Emile Coutant et Syveton. Finalement, l'ordre du jour de confiance accepté par M. Vallé, est voté par 336 voix contre 136.

7 Décembre. — Le général André, ministre de la guerre, préside diverses cérémonies à Nancy.

— Un incendie d'une grande violence détruit, à Amiens, plusieurs tissages. Un grand nombre d'ouvriers se trouvent par ce fait, privés de travail.

8 Décembre. — Le conflit s'aggrave à Marseille : les armateurs se refusent à toute concession et les inscrits maritimes sont décidés à provoquer la grève générale des corporations ouvrières

9 Décembre. — Les pourparlers sont de nouveau rompus à Marseille entre armateurs et grévistes. Les inscrits de

Carnes et de Bastia ont décidé de chômer. Une grande effervescence règne au Havre.

— Un drame sanglant se déroule dans le cabinet du président du tribunal de Belfort. Un mari, après avoir tiré un coup de revolver sur sa femme, tente à son tour, de se suicider.

10 Décembre. — M. Loubet, président de la République inaugure, au Grand-Palais des Champs-Élysées, le Salon de l'automobile-club.

— Le groupe de l'alliance républicaine progressiste du Sénat, présidé par M. Charles Prevet, rédige un manifeste en vue du prochain scrutin sénatorial.

11 Décembre. — M. Loubet, président de la République, inaugure, au Petit-Palais, ou elle est installée, la collection Dutuit. MM. Escudier et de Selves prononcent des discours.

— La Cour de cassation rejette le pourvoi de Vidal, le tueur de femmes.

12 Décembre. — L'ordre est troublé à Marseille par de violentes bagarres entre les grévistes et la force publique.

— Le roi des Belges visite à Paris l'exposition du Grand-Palais.

## CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La société d'horticulture du canton

de Dammartin a tenu, dimanche dernier, sa réunion extraordinaire en vue de l'installation de son nouveau président, M. Fernand Labour, ancien Conseiller Général du canton, Président honoraire à la Cour d'Appel de Paris.

Étaient présents au bureau : MM. Michel, vice-président, Thonnerieux, secrétaire, Mardellat, trésorier, et Lemarié, archiviste.

M. Michel, vice-président, dans les quelques mots de bienvenue qu'il a adressés à M. Labour, lui a exprimé l'espoir que sous sa bienveillante direction la société, languissante dans ces derniers temps, ne tardera pas à recouvrer sa vigueur et sa prospérité des premières années.

A ces paroles toutes cordiales, M. Labour a répondu en termes non moins affectueux, qu'il était heureux de donner au canton de Dammartin un nouveau témoignage de son dévouement en acceptant dans des circonstances assez difficiles, la mission de reconstituer sur des bases nouvelles et durables, une association dont l'utilité ne saurait être mise en doute, dans notre belle région, où l'horticulture est une des branches les plus importantes de l'industrie locale.

Il serait téméraire de croire que cette réorganisation se fera sans efforts mais avec le concours dévoué des membres du bureau et la collaboration des sociétaires demeurés fidèles à leur poste, il y a lieu d'espérer que nous parviendrons à triompher d'une défaillance momentanée, a dit l'honorable président. En ce qui me concerne, a-t-il ajouté, je consacrerai à cette tâche toutes les ressources de mon intelligence et de mon énergie.

Ces paroles ont été couvertes d'ap-

plaudissements et ont confirmé aux fervents partisans de la société l'espoir qu'ils ont de la voir refleurir bientôt avec une nouvelle vigueur.

La question de réduction du prix de la cotisation a été de nouveau discutée et on semble s'être mis d'accord pour en fixer le montant à 5 francs à dater du mois de janvier 1903.

Cette proposition a paru à tous, destiné à dissiper bien des hésitations et à conquérir de nombreuses adhésions.

La séance a été levée à trois heures.

On nous demande de divers côtés des renseignements sur le comité cantonal républicain, anti-nationaliste qui s'est fondé dimanche dernier à Dammartin.

Quel est le motif de sa fondation ?

Quel but entend poursuivre cette nouvelle association ?

Quel sera la ligne de conduite de sa politique ?

Nous répondrons simplement que ces questions sont pour nous autant de mystères, attendu que les organisateurs de ce comité n'ont pas jugé à propos — pour des raisons que nous ignorons — de nous faire connaître leurs intentions et de nous indiquer les grandes lignes de leur programme.

Comme il n'entre pas dans l'esprit de la direction de la *Petite Gazette* de chercher à surprendre les secrets où l'intérêt public n'est pas directement en cause, nous avons cru devoir, jusqu'à nouvel ordre, nous abstenir de toute démarche auprès des membres du comité, qui doit paraître, tenir sa seconde séance aujourd'hui dimanche.

Avant-hier matin, M. Ernest Michaud, maraîcher, fut assez surpris

de trouver la porte de sa grange ouverte.

La liberté avait été rendue à un porc et à une quarantaine de lapins qui en profitaient largement.

En faisant réintégrer tous ces animaux dans leurs cabanes respectives, M. Michaud s'aperçut que deux lapins manquaient à l'appel.

L'auteur de ce vol commis la nuit est inconnu.

#### VILLENEUVE

Notre confrère du *Seine-et-Marne* rapporte la scène tragique que voici :

Un homme qui n'était pas à la noce, lundi de la semaine dernière, c'est l'herboriste Pouplain ; sa vie n'a même tenue qu'à un fil et, sans une série de circonstances heureuses, un bouvier de cette localité, nommé Dariès Pierre, âgé de 40 ans, l'expédiait dans le trepas au moyen d'un procédé dont il y a lieu de frémir.

Voici dans quelles circonstances M. Pouplain eut à subir la fureur de celui qui a été arrêté par la gendarmerie et transféré à la prison d'arrêt de Meaux.

Il avait depuis quelque temps à son service une fille Ladevez, qui, ayant été la maîtresse de Dariès, était souvent prise par celui-ci de reprendre la vie commune.

M. Pouplain n'était pas très charme de recevoir le bouvier qui ne se présentait chez lui qu'entre deux vins, prenait la liberté de demander à boire et s'octroyait d'autres privilèges.

L'herboriste lui servit un verre de cidre en même temps que cet avertissement :

— Maintenant, c'est inutile de venir chez moi tous les jours pour voir votre ancienne maîtresse, parce que je prendrai le parti de la mettre à la porte et j'aurai des mêmes égards vis à-vis de vous !

Dariès qui se faisait pendre pour un verre de boisson, absorba son cidre et commença ensuite à exposer à M. Pouplain que, s'il donnait la moindre exécution à ses intentions, il se chargeait de la suite.

L'intrus s'animait à ce point que l'herboriste, ne pouvant plus se faire entendre chez lui, le poussa dehors et ferma sa porte.

— Ah ! hurla Dariès, cette fois-ci ta vie est courte, je vais te les faire manger par la racine, tes plantes, attends un peu !

Il s'arma d'une fourche et fit voler en éclats tous les carreaux de la porte qui résista. Pour en venir à bout, l'énergumène eut recours à un pic.

M. Pouplain ne douta plus que Dariès allait triompher de l'obstacle. Pris de panique il s'enfuit d'abord dans son grenier et passa ensuite dans celui de son voisin, M. Conrath, aubergiste, où il resta caché jusqu'à l'arrivée des secours.

Pendant ce temps, Juliette Ladevez devait affronter le danger pour courir au bureau de poste et faire transmettre ce télégramme adressé au brigadier de gendarmerie :

« Venez vite pour meurtre chez Pouplain. »

La domestique ayant laissé les grandes portes ouvertes, Dariès fit irruption chez l'herboriste criant toujours : « Ta vie est courte, il faut que je te trouve ! » En attendant il cassa les verres et tout ce qui se trouvait sous sa main dans la cuisine.

Enfin le garde-champêtre arriva, mais il faut croire que son képi et sa plaque n'étaient pas des insignes assez imposants pour ramener le calme dans l'esprit du bouvier.

— Sortez d'ici, lui enjoignit-il.

— Oui c'est bon, je sors objecta Dariès, mais c'est égal la vie est courte aussi, espèce de ... sanglier !

L'homme qui, moralement, tenait

entre ses mains les destinées d'un herboriste et d'un garde-champêtre, sans compter celles d'autres personnes car on lui porte une nature féroce et des instincts très sanguinaires, finit par tomber au pouvoir des gendarmes qui lui tièrent la dragée haute et l'enfermèrent dans la chambre de sureté de leur caserne d'où ils l'expédièrent le lendemain sur la maison d'arrêt de Meaux.

Comme suite aux faits relatés plus haut, le bouvier Dariès a comparu devant le tribunal correctionnel de Meaux, où les explications qu'il fournit pour sa défense ne sont guère brillantes : l'alcool a stimulé ses tendances fâcheuses à la brutalité, mais il n'est pas un « bandit et le plaignant a eu tort de prendre au pied de la lettre, les menaces qu'il n'aurait pas osé mettre à exécution.

Mais Dariès aura d'autres comptes à régler : Juliette Ladevez, qui a complètement rompu avec lui, réclame maintenant son linge et ses meubles qu'il a conservés.

D'autre part, le garde champêtre a recueilli le chien du prévenu, et la question de savoir qui paiera le prix de la pension le préoccupe, à bon droit, mais le tribunal ne peut que l'engager à s'adresser à Dariès. Ce paiement est bien aléatoire.

Enfin, le tribunal condamne le prévenu à 45 jours de prison.

#### MESNIL-AMELOT

On nous signale de cette commune un vol de quatre lapins, qui a été commis dans la nuit de dimanche à lundi dernier, au préjudice de M<sup>me</sup> veuve Marguerite.

Auteur inconnu.

Aux termes d'un testament olographe en date du 29 juin 1898, déposé

en l'étude de M<sup>e</sup> Michel, notaire à Dammartin, M<sup>me</sup> Duval, née Victoire Delabie, en son vivant propriétaire au Mesnil-Amelot, où elle est décédée le 1<sup>er</sup> octobre 1902, a, entr'autres dispositions, légué 12 fr. de rente à la fabrique de l'église du Mesnil-Amelot, pour l'acquit de messes et l'entretien d'une tombe.

#### LAGNY-LE-SEC

Les fonctions de sous-lieutenant des Sapeurs-Pompiers de Lagny-le-Sec, viennent d'être renouvelées à M. Bataille Frédéric pour une nouvelle période quinquennale.

#### LE PLESSIS-BELLEVILLE

L'administration des télégraphes va faire procéder incessamment à l'établissement de la ligne électrique destinée au circuit téléphonique entre Nanteuil et Plessis-Belleville.

#### SILLY-LE-LONG

Le 12 octobre dernier, le nommé Léger, Georges, âgé de 21 ans, qui avait bu un coup de trop, a outragé le garde champêtre Bernaud.

Coût : 46 fr. d'amende, avec application de la loi de sursis.

#### Récompenses Honorifiques

En vertu d'un arrêté ministériel, des médailles d'honneur et des diplômes viennent d'être décernés aux sapeurs-pompiers de la région, dont les noms suivent, qui comptent plus de trente années de services et qui ont constamment fait preuve de dévouement :

#### MM.

Jouy Léon, sapeur à Monthyon.

Dusautoy Henri, sapeur à Claye.

Froy Médard, sapeur à Messy.

#### Projet de Chemin de-Fer

Mareuil - Dammartin

Du journal de Senlis :

L'honorable et dévoué conseiller général du canton de Betz M. Halinbourg, nous adresse la lettre suivante, relativement au projet de construction d'une ligne de fer entre Mareuil-sur-Ouq et Dammartin :

Monsieur le Directeur

Le Conseil municipal d'Acy-en-Multien vient de prendre une délibération en faveur d'une ligne de chemin de fer à créer entre Mareuil-sur-Ouq et Dammartin (Seine-et-Marne) ou tout autre point de raccordement au réseau du nord, sur la ligne de Paris à Soissons.

Il existe, en effet, un avant-projet, que j'ai conçu il y a quelques mois, et dont la réalisation consisterait à prolonger le tracé projeté entre Château-Thierry à Mareuil-sur-Ouq, et à le faire aboutir à un point à déterminer sur le grand réseau.

Ce projet présente des difficultés d'ordres divers. C'est d'abord la participation financière des départements de l'Oise et de Seine-et-Marne, l'adhésion des Compagnies de l'Est et du Nord, et enfin la participation des communes intéressées, sous forme de subventions annuelles, ou de contributions fermes.

En outre, il ne faut pas perdre de vue que la voie étroite, ainsi établie, serait parallèle à la ligne à voie normale de Mareuil-sur-Ouq à Ormoy-Villers, et par conséquent concurrente à une distance rapprochée.

Ces difficultés, dont j'énumère les principales, sont sérieuses et méritent d'être examinées de très près. Elles ne sont pourtant pas insolubles et de nature à faire écarter la conception du projet.

Je serais très heureux si, pour ma part, je pouvais contribuer à doter les laborieuses populations de la région sud du canton de Betz, des moyens de communications qui leur font défaut, et à tenter dans le département de l'Oise un effort semblable à celui de nos voisins de l'Aisne.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

HALINBOURG.

VILLE de DAMMARTIN

#### ÉTAT CIVIL

du 3 au 12 décembre 1902

#### MARIAGES

9 décembre. — Mariage de Jacques-Victor Perrin, 23 ans, coiffeur, et de Pauline Victoire Feque, 25 ans, femme de chambre.

#### Le Serment des Pharmaciens

Au cours d'une poursuite pour exercice illegal de la pharmacie, que la chambre syndicale des pharmaciens de Paris exerçait contre deux prévenus, ceux-ci, par l'organe de M<sup>e</sup> Cruppi, ont soulevé une exception et prétendu que le syndicat des pharmaciens n'avait pas le droit d'exercer de poursuites par ce motif que les pharmaciens qui le composent ne sont pas pharmaciens, faute par eux d'avoir prêté le serment imposé aux maîtres-apothicaires du treizième siècle.

La dixième chambre du tribunal, présidée par M. Fournel, vient sur cette exception, de rendre le curieux jugement dont nous extrayons les passages suivants :

Attendu que les prévenus soutiennent que la demande de la chambre syndicale de la Société de prévoyance des pharmaciens de Paris et du département de la Seine est irrecevable; que les pharmaciens qui se sont constitués en syndicat exercent illégalement leur profession, faute par eux d'avoir prêté le serment exigé par la loi; que le syndicat par eux formé est donc inexistant et ne peut pas, en conséquence, valablement ester en justice;

Attendu que la formule du serment dont les prévenus font grief aux membres du syndicat comporte une profession de foi aux dogmes d'une religion positive considérée comme religion d'Etat;

Qu'elle est par conséquent contraire

aux principes essentiels de notre droit intermédiaire qui ont eu pour but de reconnaître et d'établir en France la liberté de toutes les croyances religieuses.

Déboutons les prévenus des fins de la plainte et condamnons la chambre syndicale des pharmaciens aux dépens du procès.

Voici le texte de la formule du serment qui était exigé autrefois des aspirants pharmaciens :

« Je jure et promets devant Dieu, auteur et créateur de toutes choses, unique en essence et distingué en trois personnes éternellement bienheureuses, que j'observerai les articles suivants :

« De vivre en la foi chrétienne, d'honorer mes parents, de ne médire d'aucun de mes anciens docteurs, maîtres pharmaciens ou autres quels qu'ils soient, de rapporter tout ce qui me sera possible pour la gloire, l'honneur, l'ornement et la majesté de la médecine... De n'enseigner aux idiots et aux ingrats les secrets et raretés d'icelle... De ne faire rien témérairement sans avis des médecins ou sous l'espérance de lucre tant seulement... De ne jamais donner à boire au-une sorte de poison à personne et ne conseiller jamais à aucun d'en donner non pas même à ses plus grands ennemis.

« De désavouer et fuir comme la peste les pratiques scandaleuses dont se servent aujourd'hui les charlatans empiriques et souffleurs d'alchimie, à la grande honte des magistrats qui les tolèrent... De ne tenir aucune mauvaise et vieille drogue dans ma boutique.

« Le Seigneur me bénira tant que j'observerai ces choses. »

### Les héros oubliés

Sous ce titre, le *Petit Journal* a rappelé les actes d'intrépidité patriotique commis par plusieurs Français. Il a cité notamment Ferdinand Marais qui, au moment des premiers désastres de notre armée, était à Londres, marié depuis neuf jours. Il accourt en France, s'engage dans les francs-tireurs de Seine-et-Marne qui, pendant deux mois et demi, font la guerre d'embuscade

dans la forêt de Fontainebleau, harcelant sans trêve l'ennemi, surprenant les postes et enlevant les sentinelles. Il ne fallut rien moins que l'avant-garde du corps d'armée du prince Frédéric-Charles pour disperser cette poignée de hardis combattants.

Délégué à Tours par ses compagnons d'armes pour obtenir des fusils à tir rapide et des munitions, afin de reprendre la lutte, Marais apprit, à la délégation du gouvernement de la Défense nationale, qu'on demandait quatre personnes pour porter à Paris des dépêches. Il s'offrit et fut agréé par Gambetta, malgré sa jeunesse.

Alors commença un voyage semé d'aventures et de périls. Fait prisonnier trois fois, puis remis en liberté grâce à sa présence d'esprit et à son sang-froid, notre jeune officier courut les plus grands dangers.

Enfin, un soir de décembre, après s'être enduit le corps d'huile camphrée, il se jette résolument à l'eau, mais perd le sac dans lequel il avait placé ses vêtements. Terrassé par le froid, en proie à d'effroyables douleurs, il court au hasard, droit devant lui, dans la direction du Mont-Valérien.

Près de Nanterre, Marais est arrêté par une sentinelle avancée des francs-tireurs Chaboud-Mollard, laquelle conserve heureusement assez de sang-froid en présence de l'apparition de cet homme dévêtu, qui semble fou, pour ne pas tirer.

Amené au poste, il est habillé et réconforté par des cordiaux. Le lendemain matin, il remet les dépêches dont il est porteur.

Quelques jours plus tard, le gouverneur de Paris nommait Fernand Marais sous-lieutenant, puis peu après, lieute-

nant aux francs-tireurs Chaboud-Mollard. Rien de plus !

La guerre finie, l'intrépide volontaire quitta l'uniforme et rentra dans son obscurité, sans amertume, estimant qu'il n'avait fait que son devoir et que cela ne méritait pas de récompense.

C'est parce que, aux jours sombres de l'invasion, il s'est trouvé de tels hommes, capables de tels sacrifices que, malgré la défaite et le démembrement, l'honneur a survécu.

### MONTGÉ

#### Domaine de Saint-Thibault ou du Sépulcre

La propriété de Saint-Thibault, située sur la partie nord-est du plateau de Montgé, a pris son nom d'un monastère qui fut fondé, dit-on, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, par Thibault IV, comte de Champagne et roi de Navarre, qui le donna avec ses dépendances à des chanoines réguliers d'Allemagne, de l'ordre du Saint-Sépulcre, qui avait été fondé en Palestine deux siècles auparavant, par Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem. Il paraît assez probable que la chapelle de ce monastère-était placée sous le vocable de Saint-Thibault, ancêtre du fondateur. De là le nom de *Sépulcre* et de *Saint-Thibault* donné indifféremment à ce domaine.

Ce monastère demeura sur pied pendant trois siècles, mais lors des guerres de religion il fut détruit en partie, et passa dans la suite à la collation de l'abbaye de Tyron, diocèse de Chartres (1).

On prétend que Mayenne, chef des ligueurs qui occupaient Meaux, établit en ce lieu une garnison, qu'Henri IV débuisqua quelque temps après pour y

établir un poste de ses troupes. Enfin, de ces bâtiments dégradés par le temps et surtout par l'effet des guerres, on fit des granges qui servirent à la ferme de *Goëlk*, située au pied de l'ancien monastère (2).

On ne sait rien du sort des dépendances de cette propriété jusqu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, si ce n'est qu'un pèlerinage d'origine fort ancienne continua d'y amener, chaque année, aux fêtes de Pâques, une grande affluence de fidèles qui allaient y visiter la fontaine miraculeuse de Saint-Thibault et les saints personnages provenant de l'ancienne chapelle conventuelle.

En 1820, M. Paultre de la Motte qui possédait alors Saint-Thibault, vendit cette propriété à M. Gail, membre de l'Institut, qui la transmit trois ans plus tard au général de Montigny-Turpin, qui en fit un rendez-vous de chasse qu'il conserva jusqu'en 1839.

C'est alors que M. Marsuzi, devenu à son tour propriétaire de ce domaine, entreprit la construction du château et le relèvement des bâtiments ruraux dans sa dépendance.

A M. de Marsuzi, que des revers de fortune mirent dans la nécessité de vendre son domaine, succéda, en 1852, M. Thurneyssen qui, en 1858, revendit la propriété de Saint-Thibault à M. Lainé, l'un des principaux actionnaires du magasin de Pygmalion, à Paris.

Le domaine prit alors une nouvelle importance, car en quelques années, M. Lainé fit terminer le château qu'il meubla richement, augmenta considérablement les bâtiments de la ferme et en étendit les dépendances.

A l'entrée des jardins du château on

éleva une gentille chapelle où fut rétabli le groupe gothique, œuvre du xv<sup>e</sup> siècle, représentant la mise au tombeau du Christ. et une ancienne statue funéraire, provenant croit-on, du mausolée de Jean de Chabannes, comte de Danmartin, statue que pendant de longues années, on voyait exposée au dehors, près de la fontaine dite de Saint-Thibault, où l'avait fait placer M. de Montigny.

Ces débris vénérables provenaient de l'ancienne chapelle du monastère. et on remarque sur la face principale du tombeau du Christ cette particularité que l'artiste y a reproduit une des scènes du voyage du comte Thibault pour la croisade (3).

Ainsi rétablie, la chapelle du Sépulcre était redevenue un lieu de pèlerinage, mais après la mort de M. Lainé (1877), M. Perret, ancien conseiller d'Etat, ayant acquis la propriété de Saint-Thibault, en interdit formellement l'entrée au public, mettant fin, de la sorte, au pèlerinage qui, malgré des vicissitudes nombreuses, s'était perpétué jusqu'à cette époque.

Les tourelles, qui encadraient très agréablement le vaste corps de logis du château, dont elles fatiguaient la construction, ont été supprimées il y a une vingtaine d'années.

M. le baron d'Eichthal est devenu récemment propriétaire du domaine de Saint-Thibault.

E. L.

(1) Toussaint du Plessis, *Histoire de l'Église de Meaux*, t. 1, p. 190.

(2) V. Offroy; *Pèlerinage au Saint-Sépulcre d'Allemagne*, p. 45.

(3) D'autres statues intéressantes ont été dérobées, il y a une cinquantaine d'années, alors que le domaine était insuffisamment surveillé, et que ces statues gisaient pêle-mêle sur le sol.

## Les Proverbes expliqués

Donner du fil à

retordre à quelqu'un.

*C'est charger une personne d'une besogne qu'elle ne peut faire sans se donner beaucoup de mal.*

Pour former un fil à coudre, il faut la réunion de plusieurs brins. Autrefois, cette réunion de fils se faisait à la main, mais actuellement elle se fait à l'aide de machines.

*Retordre le fil* c'est en faire une espèce de corde à plusieurs brins. A cet effet, on le met en autant de pelotes que l'on veut qu'il y ait de brins *fil retors*. Quand on retord les brins en sens contraire à celui selon lequel ils ont été filés, il se fait un effort sur eux-mêmes pour reprendre leur position primitive. C'est la retorsion de ce fil qui a motivé l'emploi de ces mots au figuré pour indiquer une opération pleine de difficultés.



Du Gaulois :

Entre employés des postes :

— Il est bien évident que nous sommes de véritables esclaves.

— Oui.... des esclaves dont le métier est d'affranchir !

**JEUNE HOMME 19 ans,**  
connaissant parfaitement le service de table, demande place comme *valet de chambre*.

S'adresser à M. Dubois, à Ève.

### UN MÉNAGE

dont le mari est jardinier et la femme cuisinière, **DEMANDE PLACE.**

S'adresser chez M. Léon COHU, à Montgé.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Danmartin — Imprimerie E. LEMARIE